

**A + A ARCHITECTES
SARL D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT**

Société à responsabilité limitée au capital de 220 000 €
Siège social : 1b Villa Guizot – 75017 PARIS
325 776 599 RCS PARIS
(Ci-après la « Société »)

**PROCES -VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE VINGT-SEPT NOVEMBRE**

Monsieur Antoine MORIZOT, pris en sa qualité de représentant légal de la société A+A HOLDING (942 902 396), Associée Unique de la Société,

STATUE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Modification de la dénomination sociale.
- Modification de l'article 3 des statuts de la Société.
- Octroi de pouvoirs pour la réalisation des formalités.

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique décide de modifier, à compter de ce jour, la dénomination sociale que sera désormais « **SARL APAX ARCHITECTURE** ».

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide de modifier comme suit l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 3 – DENOMINATION – ENSEIGNE

*La dénomination de la société est : **SARL APAX ARCHITECTURE***

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

Pour la société A+A HOLDING <i>Antoine Morizot</i> <u>Associée Unique</u>	DocuSigned by: <i>Antoine MORIZOT</i> 67262925D6904B9...
Antoine MORIZOT <u>Gérant</u>	DocuSigned by: <i>Antoine MORIZOT</i> 67262925D6904B9...